

# Un précurseur de contrôle postal en septembre 1914

Jérôme BOURGUIGNAT

" PIÈCE DU MOIS " DU 3 FEVRIER 2024

Dès les premiers jours de la guerre, le ministère de la Guerre a institué le contrôle télégraphique. Il ne s'est pas préoccupé du contrôle des correspondances, contrairement à la Grande-Bretagne, la Russie et l'Allemagne. En effet, les relations postales directes entre les deux camps étant interrompues, le retard systématique des correspondances apparut suffisant pendant la guerre de mouvement de l'automne 1914.

Ensuite, la stabilisation du front, la mise en place de voies d'acheminement par l'intermédiaire des pays neutres, en particulier la Suisse, et le développement de la correspondance des prisonniers de guerre encadrée par la Convention de Genève constituent autant de facteurs qui ont conduit l'autorité militaire à instituer le contrôle postal début janvier 1915.

Il faut souligner l'importance de l'inviolabilité des correspondances, acquis de la Révolution française. Il est donc tout à fait exceptionnel de rencontrer une lettre ouverte en septembre 1914.



Elle est échangée entre deux engagés volontaires alsaciens-lorrains, et à ce titre particulièrement suspecte aux yeux de l'autorité militaire.

Il a fallu recourir à une personne du cabinet du préfet avec pouvoir de police judiciaire pour ouvrir et lire la lettre. Cette opération n'a absolument pas été clandestine, comme le prouvent le cachet administratif de la préfecture d'Angers, la griffe et le paraphe.